

Deux nouveaux crucifix de la famille du « Volto Santo » de Lucques, le « Saint Veu » de Charroux et le « Digne Votz » de Cénac en Périgord

In: Cahiers de civilisation médiévale. 24e année (n°93), Janvier-mars 1981. pp. 55-58.

Citer ce document / Cite this document :

Cabanot J. Deux nouveaux crucifix de la famille du « Volto Santo » de Lucques, le « Saint Veu » de Charroux et le « Digne Votz » de Cénac en Périgord. In: Cahiers de civilisation médiévale. 24e année (n°93), Janvier-mars 1981. pp. 55-58.

doi : 10.3406/ccmed.1981.2163

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ccmed_0007-9731_1981_num_24_93_2163

MÉLANGES

Deux nouveaux crucifix de la famille du « Volto Santo » de Lucques, le « Saint Veu » de Charroux et le « Digne Votz » de Cénac en Périgord

Dans la notice qu'il a consacrée à l'abbé Ansqutil (1085-1115)¹ dans sa « Chronique des abbés de Moissac »², Aymeric de Peyrac, qui gouverna l'abbaye de 1377 à 1406³, rapporte qu'au cours d'une visite effectuée en 1397 dans le prieuré de Cénac, au diocèse de Sarlat, il avait pu admirer, parmi d'autres œuvres d'art, le « Digne Votz », un crucifix remontant sans doute au temps de son illustre prédécesseur. Puis il précise que s'il existait alors dans l'Église deux œuvres comparables, l'une dans la ville de Lucques, l'autre au monastère de Charroux, au dire de tous ceux qui avaient pu en juger, le crucifix de Cénac dépassait tellement les deux autres par sa valeur religieuse et par la subtilité de son art que l'on pouvait reconnaître en lui l'intervention miraculeuse du Christ lui-même⁴.

LE « VOLTO SANTO » DE LUCQUES, UN TYPE ICONOGRAPHIQUE ORIGINAL (Fig. 1).

L'admiration que révèle de la part d'Aymeric la présence d'une digression aussi longue et aussi dithyrambique à l'intérieur d'un passage surtout destiné à rappeler les acquisitions du monastère sous l'abbatit d'Ansqutil et l'affirmation de l'origine miraculeuse qu'il croyait pouvoir attribuer au crucifix de Cénac ne sont pas sans rappeler d'une manière surprenante la vénération et les légendes merveilleuses qui ont entouré une des deux autres œuvres mentionnées dans le texte, le célèbre *Volto Santo* aujourd'hui encore conservé dans une chapelle de la cathédrale San Martino de Lucques. On sait en effet que ce crucifix, qui passait pour avoir été sculpté par Nicodème avec l'assistance des anges et dont la

1. Sur l'abbé *Ansqutilius* sous l'abbatit duquel une inscription situe la construction du cloître de Moissac, voir E. RUPIN, *L'abbaye et les cloîtres de Moissac*, Paris, 1897, p. 62-70 et 314.

2. Bibl. nat., Ms. lat. 4991 A ; dans ce manuscrit du xv^e s., la « Chronique des abbés » occupe les p. 152 v^o-167 v^o.

3. Sur Aymeric de Peyrac et son œuvre, voir E. RUPIN, *op. cit.*, p. 134-137.

4. « ... et in predicta ecclesia de Senaco est piissimus et devotissimus cruxifixus, ymo videtur non opere hominis factus, sed miraculo divino compositus et operatus Salvatoris Domini nostri Jhesu Christi cujus subtilissima et piissima operacio nec lingua posset exprimere nec lingua proferre. Et vox communis habet quod tres sunt in ecclesia sancta Dei pietate ineffabili et devocione compositi preeminentes, scilicet in Lucana civitate, in Karofensi monasterio et iste de Senaco preexcellens. Et audiui a fldedignis qui utrosque viderant quod hic de Senaco alios pietate et devocione et subtili artificio multipliciter excedit, quod forte merito dicti Asquilini fundatoris dicti loci actor omni Jhesus Christus fuit mirrifice operatus ad ostendendum meritum beatissime passionis sue, et vocatur vulgari lingua: ' Digne votz '. » (f^o 160 v^o).

venue à Lucques était expliquée par une suite de miracles⁵, faisait déjà l'objet au XI^e s.⁶ d'une dévotion qui n'a cessé de se développer et de se répandre dans tout l'Occident chrétien⁷.

S'il a ainsi joui d'une célébrité véritablement unique, le *Volto Santo* est cependant loin d'apparaître comme une œuvre isolée. On retrouve en effet sur de nombreux crucifix répartis de l'Italie et de la Catalogne à l'Allemagne, aux pays nordiques et à l'Angleterre⁸ ses caractères très particuliers : un corps assez raide, vêtu d'une tunique avec manches légèrement serrée à la taille par une ceinture dont les extrémités pendent devant les jambes, des bras et des mains tendus très horizontalement, une tête parfois faiblement inclinée mais des yeux toujours grands ouverts⁹, enfin, plus rarement, de longs cheveux tombant sur les épaules¹⁰.

Le « Digne Votz » de Cénac, qui n'a pas eu, comme le *Volto Santo* et tant d'autres crucifix de la même famille, la chance d'échapper à la destruction¹¹, était-il aussi ancien et appartenait-il au même type ? En examinant le texte de la « Chronique », on constate que, pour attribuer l'œuvre à Ansqutil, Aymeric ne s'est fondé que sur sa piété, sa dévotion, sa beauté exceptionnelles, des qualités qui ne pouvaient, selon lui, s'expliquer que par un miracle obtenu par les mérites du grand abbé. Quant au rapprochement proposé entre les deux pièces, on sait combien les critères retenus et les jugements formulés sur de tels sujets par les hommes du moyen âge et surtout du moyen âge tardif peuvent différer des nôtres. Comme en outre l'ensemble des archives anciennes du prieuré a disparu, l'argument le plus décisif est sans doute l'identité des termes — *dignus vultus, sanctus vultus* — utilisés pour désigner les deux œuvres¹². Ce sont du reste ces mêmes termes qui ont servi à désigner aussi le troisième crucifix cité par Aymeric comme appartenant à l'abbaye de Charroux.

5. La version la plus ancienne de la légende du *Volto Santo* est due au diacre Leboinus. Elle a été analysée dans G. SCHNUEERER, *Über Alter und Herkunft des Volto Santo von Lucca*, « Röm. Quartalschr. f. christl. Altertumskunde u. f. Kirchengesch. », XXXIV, 1926, p. 271-306, surtout p. 278-296. Voir aussi A. GUERRA, *Storia del Volto Santo di Lucca*, Lucques, 1881, p. 12-75.

6. Bien que la dévotion au *Volto Santo* n'ait été approuvée qu'en 1107 par le pape Pascal II et que l'image actuelle ne soit sans doute pas antérieure à la fin du XII^e s., plusieurs chroniques rapportent que Guillaume le Roux, duc de Normandie et roi d'Angleterre (1087-1100), avait déjà coutume de prêter serment *per vultum sanctum de Lucca* : P.-A. KEHR, éd., *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1906-1913, t. 3, p. 390, n° 15 et p. 400, n° 14 ; G. DE FRANCOVICH, *Il Volto Santo di Lucca*, « Bollet. stor. Lucchese », XIV, 1936, p. 3-29 ; W. STUBBS, éd., *Willelmi Malmesbiriensis Monachi, De gestis Rerum Anglorum libri quinque, Historiae novellae libri tres*, t. 2, Londres, 1889, p. 364, § 309 et p. 373, § 320 ; M. RULE, éd., *Eadmeri, Historia Novorum in Anglia et opuscula duo de Vita Anselmi et quibusdam miraculis ejus*, Londres, 1884, p. 30, 101 et 110.

7. Cette expansion a été favorisée en particulier par le pèlerinage de Rome, les chansons de geste et les confréries érigées en l'honneur du *Volto Santo* : É. MALE, *L'art religieux du XII^e s. en France, Étude sur les origines de l'iconographie du moyen âge*, Paris, 1922, p. 255-256 ; J. BÉDIER, *Les légendes épiques, Recherches sur la formation des Chansons de geste*, 2^e éd., Paris, 1929, t. 2, p. 221-229 ; H. HONOUR, *An Unpublished Romanesque Crucifix*, « The Connoisseur », nov. 1955, p. 150-154, ici p. 152-153.

8. Voir en particulier : M. DURLIAT, *Christs romans, Roussillon, Cerdagne*, Perpignan, 1956, p. 7-38 ; M. TRENS, *Les Majestats Catalanes*, Barcelone, 1966 ; G. SHNUEERER, J. M. RITZ, *St. Kümmeris und Volto Santo*, Düsseldorf, 1934 ; R. HAUSHER, *Der Imerwardkreuz und der Volto Santo Typ*, « Zeitschr. f. Kunstwiss. », 1962, p. 129-170 ; D. TALBOT RICE, *The Iconography of the Langford Rood*, « Mélanges offerts à René Crozet » (Poitiers, 1966), t. 1, p. 169-171.

9. Ces yeux « ouverts et terribles » du Christ vainqueur de la mort impressionnaient vivement l'auteur des *Otia Imperialia* qui rappelait à leur sujet la légende du lion, roi de tous les animaux, qui dort les yeux ouverts, symbolisant ainsi la puissance toujours agissante du Christ : G. W. VON LEIBNITZ, éd., *Gervasii Tilberiensis, Otia Imperialia ad Ottonem IV Imperatorem, Scriptores Rerum Brunsvicensium*, t. 1, Hanovre, 1707, p. 881-1006, ici, p. 968.

10. Les dimensions de ces œuvres sont fort diverses, la taille du Christ allant de 0,77 m pour le crucifix d'Angoustrine en Cerdagne à 2,75 m pour le Saint-Sauve d'Amiens.

11. Après avoir été épargné lors du passage, en 1378, du routier béarnais Peyrot qui avait ruiné une partie de l'église et les bâtiments monastiques, il a sans doute disparu lorsque, deux siècles plus tard, le capitaine huguenot Geoffroy de Vivans est venu à son tour frapper le prieuré, ne laissant subsister que les parties orientales de son église : R. DE BOYSSON, E. RUPIN, *Église et prieuré de Notre-Dame de Cénac*, « Bull. Soc. sc., histor. et archéol. Corrèze », XIX, 1897, p. 200-222 ; — J. CABANOT, *L'église de Cénac*, « Congrès archéol. », Périgord noir, 1979, à paraître.

12. Cette identité des termes est d'autant plus remarquable qu'elle n'est attestée pour aucune autre œuvre du groupe. On sait en particulier que les crucifix du même type étaient en Catalogne désignés du nom significatif de « Majestat ».

LE « DIGNE VEU » OU « SAINT VEU » DE CHARROUX

Parmi les documents de l'abbaye de Charroux, trois chartes datées respectivement de 1448, 1480 et 1499 mentionnent un objet qu'elles désignent tantôt du nom de « digne vouls »¹³, tantôt de celui de « digne veu »¹⁴ ou de « saint Veu »¹⁵, mais dont elles ne précisent jamais la nature exacte. Un siècle plus tard, le nom de « Digne Vœu » réapparaît dans une enquête de 1567¹⁶ dans laquelle on indique qu'il s'agit d'une relique du Saint Prépuce.

Une telle affirmation ne semble pas pouvoir être retenue. En effet, d'après un ensemble de documents pontificaux de 1380, 1409 et 1410¹⁷, c'est un autre objet, au nom encore fort étrange de « Sainte Vertu »¹⁸, que les moines de Charroux s'efforçaient à cette époque de faire reconnaître comme un souvenir de la Circoncision de Jésus. Lorsqu'a été effectuée l'enquête de 1567, Digne Vœu et Sainte Vertu avaient tous deux disparu et les moines avaient fui leur abbaye dévastée. Comme les officiers de justice chargés d'établir l'étendue de cette dévastation étaient étrangers au lieu et manifestement peu versés dans l'analyse des documents anciens, ils ont dû avoir recours aux souvenirs d'habitants du voisinage encore terrorisés par les menaces des Huguenots établis non loin de là. On comprend que, dans ces conditions difficiles, une confusion ait pu se faire entre les termes également ambigus qui désignaient les deux objets.

Il est du reste un autre document qui permet d'identifier avec certitude le Digne Vœu avec le crucifix mentionné par Aymeric de Peyrac. Dans un fragment de la Chronique de l'abbaye de Maillezais, il est en effet rapporté que le Poitou avait subi en 1332 plusieurs graves inondations et qu'au cours d'une d'entre elles, l'eau avait atteint à Charroux le nombril du crucifix que l'on appelait *Vultus Karrofensis*¹⁹.

Les rapprochements proposés par Aymeric étant ainsi confirmés d'une manière indubitable, bien des incertitudes demeurent cependant sur les deux crucifix français. Elles portent non seulement sur l'origine et l'histoire d'œuvres qui n'apparaissent pas dans les textes avant le xiv^e s., mais aussi sur leur destination liturgique ou sur la nature de la dévotion dont elles pouvaient être l'objet. On peut cependant penser que, si l'attribution du « Digne Vœu » de Cénac aux environs de l'an 1100, époque de

13. Cession d'héritages faite le 12 avril 1448 « pour la fondation de Messes et de Services, durant lesquels trois ou quatre cierges devaient brûler à l'autel du digne vouls » : Bibl. Mun. de Poitiers, Ms. 448 (Collection Fonteneau), LV, p. 310, résumé dans : Dom P. DE MONSABERT, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Charroux, Poitiers, 1910*, p. 355, n° CCXXIV.

14. 30 avril 1499 : Assiette sur un pré d'un legs fait le 12 septembre 1463 pour la fondation d'un anniversaire qui sera célébré chaque année « le jour saint Valentin, devant le digne veu dud. moustier » : Arch. dép. Vienne, 1 H 3/1, cité dans : P. DE MONSABERT, *ibid.*, p. 355, n° CCXXV.

15. Procès-verbal de la remise entre les mains des religieux de Charroux de six lampes données par le roi Louis XI, en date du 13 janvier 1480 : « ... Comme le Roy nostre souverain seigneur par grande devocion quil a eu et a au saint Veu de Charrox ait voulu donner en léglise dudit lieu six lampes d'argent pour estre mises en pente devant ledit saint veu a perpetuité... lesquelles lampes du pois de six cents vingt six marcs quatre onces d'argent fin garnies de chesnes, chesnetes, couronnes et entheons dudit seigneur... » : P. DE MONSABERT, *ibid.*, p. 364-367, n° CCXXII.

16. Fragment d'enquête juridique sur les droits, coutumes, possessions et dépendances de l'abbaye de Charroux antérieurement au pillage de l'abbaye, cité et résumé dans : Coll. Fonteneau, IV, p. 509 et P. DE MONSABERT, *ibid.*, p. 392-408, n° CCL : « ... se confiant lesdits abbés es grandes offrandes et oblations qui étoient faites d'ordinaire en ladite abbaye, où y avoit grandes dévotions à cause des précieux reliquaires qui y étoient tant de la vraie croix, que du saint prépuce de Notre Seigneur, qu'on appeloit le digne vœu... » (p. 400).

17. Ces documents — deux bulles pontificales de Clément VII (15 avril 1380) et d'Alexandre V (21 novembre 1409) et une pièce complémentaire du 30 janvier 1410 — accordent des indulgences et le privilège d'absoudre certains péchés réservés à l'occasion de l'ostension, faite tous les sept ans, du « prepucium Domini nostri Jhesu Christi Sancta Virtus nuncupatum » : P. DE MONSABERT, *ibid.*, p. 318-319, n° CXC et p. 332-335, n° CCXI et CCXII.

18. On peut penser que cette « Sainte Vertu », qui avait été découverte miraculeusement vers 1082 et que l'on avait sans doute présentée alors comme une relique eucharistique, était en fait l'encolpion byzantin qui a été retrouvé au siècle dernier dans un mur de l'ancien monastère : J. CABANOT, *Le Trésor des reliques de Saint-Sauveur de Charroux, centre et reflet de la vie spirituelle de l'abbaye*, Bull. Soc. Antiq. Ouest, 4^e s., XVI, 1981, p. 103-123.

19. « In monasterio Karrofensi fuit in ecclesia tanta aquae superabundantia quod crucifixus qui dicitur Vultus Karrofensis erat in aqua usque ad umbilicum » : Bibl. nat., Ms. lat., 4892 ; P. MARCHÉGAY, éd., *Fragments inédits d'une chronique de Maillezais*, Bibl. Éc. des Chartes, II, 1840-1841, p. 165. Ce passage m'a été aimablement signalé par M. Robert Favreau qui m'a également communiqué la transcription de plusieurs actes cités. Qu'il en soit ici remercié, ainsi que M. F. Villard, directeur des Services d'Archives de la Vienne, qui a bien voulu m'adresser des renseignements et des remarques particulièrement précieux et M. Marcel Durliat dont les observations ont sur plusieurs points guidé cette recherche.

l'abbé Ansquitol, s'applique aussi au « Digne Veü » de Charroux, la présence de ce dernier dans la grande abbaye s'inscrivait dans un contexte plus général que l'on sait marqué par la prépondérance d'une dévotion au Saint Sauveur qui, de l'époque carolingienne à la fin du moyen âge, a pris successivement ou en même temps la forme d'un culte de la Sainte Croix et d'autres reliques insignes, puis celle de la vénération de la Sainte Vertu, du Saint Prépuce et sans doute d'un crucifix particulièrement admiré.

DISPOSITION DU CRUCIFIX DE CHARROUX DANS L'ÉDIFICE

Dans un article publié dans le cinquième volume consacré à l'exposition *Die Staufer*²⁰, M. Reiner Haussherr, revenant sur le crucifix d'Imervard qu'il avait précédemment étudié²¹, s'est efforcé de préciser l'emplacement qui pouvait être dévolu à de telles croix ainsi qu'à des calvaires aujourd'hui encore conservés en Allemagne ou dont l'existence a jadis été attestée dans d'autres régions. Il a dû reconnaître l'importance de nos ignorances sur une question qui ne pourra sans doute être quelque peu éclairée que par un retour attentif aux documents anciens concernant ces œuvres²².

Dans cette perspective, les textes de Charroux prennent toute leur signification et tout leur intérêt. En effet, si les renseignements qu'ils apportent demeurent relativement imprécis et ne concernent que le xv^e s., ils n'en constituent pas moins des pierres d'attente fort significatives. On notera ainsi tout d'abord que le passage de la « Chronique de Maillezais » précisant que l'inondation avait pu atteindre le milieu du corps du Saint Vœu montre tout à la fois que le crucifix devait être fixe, mais qu'il n'était certainement pas placé à la hauteur d'une poutre de gloire. Plus précisément, la mention de « l'aultier du digne vouls » de la cession d'héritages de 1448²³ et le rappel fait en 1499 qu'un anniversaire fondé en 1463 devait être célébré « devant le digne veu »²⁴ révèlent qu'il existait devant l'œuvre un autel consacré à sa vénération.

Bien que l'on ignore malheureusement dans quelle partie de l'édifice pouvait se situer un tel ensemble, on doit sans doute accorder à l'espace qui lui était dévolu une ampleur qui dépasse celle d'une simple chapelle. En effet, un texte daté de 1400 prévoit l'inhumation de deux donateurs devant l'autel de saint Nicolas qu'il situe *prope sanctum crucifixum*²⁵. Un peu plus tard, la description des lampes d'argent offertes en 1480 par le roi Louis XI avec leurs « chesnes, chesnetes, couronnes et enthenons » et l'indication de leur poids — quelque cent cinquante trois kilogrammes, soit une moyenne de vingt-cinq kg pour chacune — montrent que ces couronnes de lumière de belle dimension qui furent « mises en pente devant ledit saint veu » devaient exiger une place assez considérable.

*Jean CABANOT.

20. R. HAUSSHERR, *Triumphkreuzgruppen der Stauferzeit*, dans « Die Zeit der Staufer, Geschichte, Kunst, Kultur », V (Stuttgart, 1979), p. 131-168.

21. R. HAUSSHERR, *Das Imervardkreuz...*, *op. cit.*

22. Une telle recherche pourra, je l'espère, être prochainement entreprise sur l'ensemble des crucifix de la famille du *Volto Santo*, avec la collaboration de M^{me} Dorothee Jacoub dont les connaissances en ce domaine ont éclairé plusieurs aspects de cette étude.

23. Voir ci-dessus, n. 13.

24. Voir ci-dessus, n. 14.

25. 24 juin 1400 : Jean Rousseau et sa femme donnent au monastère de Charroux dix livres de rente pour lesquelles les religieux « teneantur et tenebuntur in dicto monasterio ad altare beati Nycholai prope sanctum crucifixum celebrare seu facere celebrari qualibet ebdomada perpet. tres missas pro animorum dictorum conjugum parentumque et amicorum suorum remedio et salute. Insuper voluerunt, disposuerunt et ordinauerunt predicti conjuges et elegerunt suam sepulturam in dicto monasterio coram predicto altari Sancti Nicholay... » : Arch. dép. Vienne, 1 H 3/1, résumé dans : P. DE MONSABERT, *Chartes...*, éd. cit., p. 330-331, n° CCV.

Illustration non autorisée à la diffusion

Fig. 1. — LUCQUES. Cathédrale. Le *Volto Santo*.

(Cliché Alinari, 8288)